



HAUT-LANUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 11 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André AROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARSAUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.07.11/125

Objet : Programmation culturelle 2024/2025

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Culture ;

CONSIDERANT que le projet culturel 2022-2026 de la Communauté de communes, validé par délibération 2023.13.04/054, comprend notamment l'organisation d'une saison culturelle itinérante sur le territoire ;

CONSIDERANT que, pour assurer une communication efficace, il est nécessaire de définir dès maintenant la programmation de la saison culturelle 2024/2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (41 POUR)

- Valide la programmation culturelle prévisionnelle de la saison 2024/2025 comme suit :

COMMUNE	SPECTACLE	DATE	HORAIRE
FERRALS	COUSIN PIERRE	11/10/2024	19h
PARDAILHAN	RESISTANTES	17/11/2024	19h
SIRAN	ELOGE DES CONCIERGES	29/11/2024	20h30
COURNIOU	EDMOND (SOUS RESERVE)	15/12/2024	
LA CAUNETTE	AVANT MEME L'AVENIR ...	07/02/2025	20h30
ST JULIEN	TOUS NOS CIELS	29/03/2025	20h30
OLARGUES	KOLIZION	13/03/2025	20h30
AIGNE	NOUS ON N'A RIEN VU VENIR	30/05/2025	18h30
AZILLANET	LES FINES BOUCHES - Quatuor a capella	23/05/2025	18h30
ST MARTIN	HAPPY APOCALYPSE 2U	24/05/2025	18h30

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240711-D1252024-DE
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

BEAUFORT	IL FAUT DIRE	14/06/2025	19h
ST JEAN DE MINERVOIS	LES PETITS CAILLOUX	21/06/2025	18h30

- **S'engage** à inscrire le montant complémentaire de 13 250 € dans le budget 2025 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI



Le Président
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr